

Courbessac Le Mas d'Escattes

2^{eme} partie

La tenue plus ou moins régulière des registres du compoix durant la période révolutionnaire ne nous a pas permis de suivre exactement la destinée de cette propriété durant cette période ni d'en suivre les mutations.

u tournant des XVIIIème et XIXème siècles, le domaine prend son appellation actuelle de «Mas d'Escattes» ce qui est peut-être dû à la volonté de son nouveau propriétaire : Joseph Pascal.

Le XIXeme siècle

Les Pascal¹⁷

Celui-ci appartient à une famille de négociants et de rentiers, et si nous ignorons la teneur exacte des activités de Joseph, en revanche celles de son frère Samuel et de son neveu (Pierre) Samuel peuvent être retracées. Ceci s'avère d'autant plus intéressant que Samuel fils, en vertu du testament de son oncle, -testatment olographe du 12 avril 1823, enregistré chez Me Chaffin- hérite du Mas d'Escattes en 1824 en tant qu'héritier universel.

Samuel Pascal père et son fils avaient auparavant opéré comme négociants en droguerie, fondant selon leur déclaration du 22 août 1810 une société «sous la raison de Pascal aîné pour le terme de six années... [à compter du] 1er septembre [1810]... établie dans la maison actuelle du sieur Pascal père et que chacun des deux aura la signature et la gestion

des affaires...suivant acte reçu par Me Jean César Cassan... le 22 août 1810». En fait, la maison de commerce Pascal et fils aura une existence plus brève que prévue car la mort de Samuel père provoque sa dissolution dès le 10 octobre 1815 ; bien que l'enregistrement de l'acte de dissolution officiel, au Tribunal de Commerce, date du 9 janvier 1817, cependant à cette occasion, Samuel fils se déclare «ancien négociant», soulignant que depuis 1815, «il a abcessé de faire solument commerce».

Suffisamment fortuné pour vivre de ses rentes, il semble pourtant qu'il ait repris ses activités commerciales quelques années plus tard, car il est à nouveau qualifié de «négociant», le 3 juillet 1824, dans la déclaration de mutation par décès des biens de Joseph Pascal .

Cette déclaration révèle l'importance de la fortune de ce dernier, pour en donner un aperçu, nous nous contenterons de citer les points forts de la déclaration de mutation : les prêts et investissements divers expliquent que la somme des «diverses créances dues au défunt» s'élève à

Par Corinne POTAY

plus de 90.000 F, auxquels s'ajoutent encore près de 8.300 F en «billets et lettres de change non encore échus» [Sic]; la maison d'habitation de Joseph Pascal est ensuite évoquée, elle a une valeur locative annuelle de 1.100 F, et une valeur au principal de 22.200 F; vient enfin le domaine de Courbessac qui apporte un revenu annuel de 4.250 F, pour une valeur au principal de 85.000 F.



Courbessac, le Mas d'Esquattes, au fond de l'impasse du même nom, la porte menant vers le parc, avec sa ferronerie assortie à celle de la grande entrée voisine



Au fond de l'impasse du Mas d'Escattes, à droite l'entrée vers le «petit jardin» ancienne cour sur lequel donne une des façades de la maison du maître. On remarque la ferronnerie avec son décor de «grecque» dominé par les pointes de lance (1827)

Comme nous le verrons plus loin, Samuel Pascal fils s'occupera avec beaucoup de soin du Mas d'Escattes et l'embellira considérablement avant de le transmettre à Edouard Pascal.

Celui-ci est le fils d'un autre Edouard Pascal, banquier nîmois, décédé en 1835. De son mariage avec M¹¹e Granier, de Vergèze, il laisse deux enfants encore mineurs à cette époque; son fils, que nous venons de citer, vit à Paris dans les années 1840-1850, laissant d'abord à son oncle et tuteur, Alphonse Granier le soin de s'occuper du Mas d'Escattes, tâche dont celui-ci paraît s'être acquitté scrupuleusement.

A partir de 1858, Edouard prend la relève et par l'abondante correspondance qu'il adresse depuis Paris à son bayle -ou régisseur- Antoine Guiot, nous pouvons aussi mesurer son attachement à cette propriété familiale et l'attention qu'il apporte à sa gestion. Mort sans postérité, Edouard laisse ses biens à sa soeur Clémence, épouse de Armand Verdier comte de Flaux. De cette union sont nés: Roger, qui hérita du titre de comte, et Marguerite devenu baronne de Charnisay, par son mariage, en 1879, avec le baron Paul Arthuys de Charnisay. Héritière du Mas d'Escattes, Margueritte l'apporta en dot à son mari, porté comme nouveau propriétaire au cadastre des années 1880-1914.

· La famille Arthuys de Charnisay

La famille Arthuys de Charnisay, originaire du Berry, fait remonter son appartenance à l'aristocratie de cette région au XIVeme siècle. A travers les siècles, ils vont occuper des charges de hauts magistrats et recevoir en 1689, des lettres de noblesse de Louis XIV, reconnaissant l'ancienneté de leur lignée et les maintenant dans leur noblesse. Philippe-Claude Arthuys sera premier président de la Cour Royale d'Orléans sous la Restauration, après avoir été créé baron d'Empire, le 29 janvier 1811, avec institution au majorat de sa terre de Charnisay. A la fin du XIXème siècle, cette famille a pour «chef de nom et d'armes Paul Arthuys, marié à Marguerite Verdier de Flaux qui se distingue comme femme de lettres, auteur de plusieurs études historiques.

A la mort du baron, en 1920, les biens familiaux sont partagés entre Marguerite et ses trois fils: Philippe, Sam, et Jean. Ce dernier hérite du domaine de Courbessac ainsi que d'un immeuble sis à Paris, rue de la Pompe!

La liste de biens dressée avant ce partage nous permet par ailleurs d'apprécier l'importance de la fortune des Arthuys de Charnisay: outre les deux immeubles remis à Jean, ils possèdent en effet huit autres domaines agricoles tant en Languedoc que dans la région de Montluçon et trois maisons (Uzès, Montluçon, Marseille); à tout cela s'ajoute encore un portefeuille de valeur estimé à 940.000 F fin avril 1820.

On remarque en outre que, de toutes les propriétés décrites lors du partage, le domaine du Mas d'Escattes est la plus vaste et la plus conséquente au niveau financier, en raison des investissements qui y ont été faits par Paul Arthuys, notamment sous forme de matériel agricole.

En 1935, le domaine passe à Paul Vaquer, ingénieur au Sud Electrique. Il ne le conserve que fort peu de temps, le cédant dès 1938 à deux industriels: Alfred et Paul Bourret. Ceux-ci le transmettront en 1942 à Edmond Bourret, pilote de ligne. Luimême ou ses héritiers semblent avoir conservé une partie de ce bien, malgré quelques cessions de parcelles, jusqu'au début des années 1980 : le cadastre mentionne en 53.435 m² détenus par Edmond Paul Octave Bourret, parcelle O 245, au Chemin de toutes Aures.

En 1986, le mas proprement dit et ses abords immédiats sont démembrés: le mas, désigné comme «ancien château», se trouve partagé entre Mme Maguy Philip, épouse Audiger (parc AL 0686) et Mme Hildegarde Wolf (parc AL 0684). Malheureusement, toujours en 1986, cette propriété a été sévèrement touchée par un incendie qui a totalement détruit le superbe parc qui environnait le mas, il ne reste plus aujourd'hui que la belle fontaine aménagée sur la source pour juger des aménagements antérieurs.

L'exploitation du domaine

Elle peut être appréciée globalement aux XVIIeme-XVIIIeme siècle d'après la description contenue dans les compoix, notamment dans celui des années 1600-1680 qui est assez précis quant à la nature des cultures et aux surfaces qu'elles occupent respectivement et que nous avons évoquées plus haut. Les 465 m2 de jardin doivent accueillir des cultures maraîchères et fruitières ; viennent env. 3.000 m² de vigne; puis 36ha occupées par les oliviers enfin la «terre» désigne autant les parties complantées en céréales, que les «termes « ou friches, les herbages où pature le bétail, et les bois ; ces «terres» se taillent la part du lion avec 76ha en un premier lot, auquel s'ajoute une série d'autres parcelles courant respectivement plus de 7ha, 4ha, 1ha1/2, 5,2ha.

La proportion des terres arables est encore augmentée ensuite par le chanoine Servel qui achète à un voisin une autre parcelle de 5 émines 27 destres 5 ha. On peut extrapolet en ce qui concerne le bétail à partir de la présence d'une jasse, ou bergerie, qui indique nettement l'élevage des moutons, traditionnelle alors en garrigue. D'ailleurs, la mention «draye» ou chemin de transhumance sur le compoix dessiné de la fin du XVIIIeme siècle, est typique elle aussi de cet élevage traditionnel où l'on envoyait à la belle saison le troupeau vers les montagnes cévenoles où les herbages restent suffisants même durant la sécheresse estivale. Les céréales cultivées ne sont connues que de manière indirecte et bien partielle sûrement à travers la redevance que doit verser le chanoine Servel pour l'une des ses terres relevant de l'Hôtel Dieu : soit une «cense annuelle de 18 esmines bled saisset ou tourelhe». On peut supposer que pour effectuer les labours nécessaires, des bovins sont aussi élevés sur le domaine, à moins que l'on utilise des chevaux.

Au XIXème siècle, nous avons une image beaucoup plus précise de l'exploitation du domaine et on peut même percevoir ses évolutions liées à des prolèmes telle que l'épidémmie de phylloséra. Nous disposons de trois sources essentielles et précieuses pour cette période : les documents cadastraux détaillant la nature des cultures de chacune des parcelles composant la propriété, le «Livre de Nottes» de (Pierre) Samuel Pascal dans les années 1820-1830, et la correspondance échangée entre Edouard Pascal et son «bayle» ou régisseur dans les années 1850-1860. Dans les années 1820, les «terres» vraisemblablement vouées aux cultures céréalières représentent le plus gros pourcentage de l'exploitation avec 6 parcelles couvrant en tout 11ha39. Les «bois et taillis» occupent la seconde place avec 3 parcelles, soit en tout 9ha292. Les 5 parcelles associant vigne et oliviers représentent quant à elle 6h09. Les mûriers occupent 1ha88. La vigne n'est exploitée isolément, sans être associée à l'olivier, que sur 2 parcelles: l'une de 0ha35, nous n'avons pas la surface de l'autre. Enfin signalons une «terre» de 0 ha 62, cernée de quelques oliviers et 3 «jardins» proches du mas (0ha05, 0ha38 et Oha13).

Le «livre de Nottes» de Samuel Pascal fils montre l'importance des travaux qu'il fit réaliser pour rénover et/ou améliorer son exploitation, et

indirectement fait réfèrence à pludes cultures évoquées ci-dessus. En outre, ce document nous permet de restituer en partie l'aspect du domaine, tel qu'il se présentait alors. En 1825, Samuel Pascal fait réparer une première fois le couvert du grenier à blé, qui subira en juin-juillet 1827 de nouveaux travaux concernant le «pavé» et à nouveau le couvert. Peu auparavant, on avait réaménagé l'aire : en construisant des murs de soutènement, plusieurs terrasses avaien été créées sur l'une était installées l'aire, tandis que celle placée juste en-dessous était réservée au verger.

Les «bois-taillis» qui occupaient plus de 10ha présentaient-ils une intérêt économique ? Il est difficile de se prononcer là dessus : nous ignorons quelles essences les composaient alors, cependant comme leur dénommination est bien distincte de celle de «garrigue» qui apparait parfois dans le registre cadastral, on pourrait penquelle contient «six pesées de bois». Hormis cette mention, les Pascal ne font guère allusion à leurs «bois et taillis» lesquels constituaient pourtant un superbe parc.

L'importance relative des surfaces occupées par les pâturages peut être liée autant à la nature des terrains concernés -rocailleux, escarpés, difficiles à irriguer ?- qu'à l'élevage traditionnel des moutons, élevage qui est pratiqué sur le domaine depuis le XVIIeme siècle pour le moins, comme nous l'avons vu plus haut. Si (Pierre) Samuel Pascal ne les évoque guère dans son «Livre de Nottes», en revanche son petit-fils Edouard s'y intéresse dans plusieurs lettres des années 1850 et les observations faites à leur sujet montre qu'il s'en occupe avec attention, ce qui suggère que cet élevage doit être d'un bon rapport... A condition d'être vigilant, ce qui semble le cas de Edouard Pascal et de son bayle : de Paris, le premier



Le jardin public de Courbessac aménagé au cœeur du village pour le plus grand plaisir des enfants des lotissements voisins

ser qu'il s'agit de plantations arborées qui n'ont pas le caratère «spontané» des arbustes croissant naturellement dans la garrigue. Quant à l'utilisation de ces bois, outre leur intérêt esthétique, pour qui les observait depuis le mas, on peut émettre plusieurs hypothèses : réserve de chasse et approvisionnement en bois de chauffage tout à la fois. Cette dernière utilisation parait confirmée par une liste de «fournitures» (du 19 avril 1828), adressés par Samuel Pascal à son «magnassier» Louis Melin, laécrit au second, le 18 mars 1858, qu'il faut prendre un «gardien» supplémentaire pour le troupeau ; la semaine suivante, il ordonne dans sa lettre de «vendre tous les moutons que nous pouvons engraisser afin de ne pas les mener à la montagne». Il s'agit là de limiter autant que faire se peut le nombre de bêtes qu'il faudra envoyer en transhumance durant l'été, et de réduire d'autant les frais liés à ce déplacement. Le 2 décembre de la même année, la lettre évoque la vente des moutons qui s'est effectuée

de manière fort satisfaisante. Le 11 juin 1861, Edouard Pascal est préoccupé par le départ en transhumance de son troupeau et demande à son bayle»: «tu me donneras le chiffre des moutons partis pour la montagne. Fais bien tes recommandations au berger».

A côté des moutons, d'autres animaux de trait sont présents dans le domaine, animaux pour lesquels les pâturages ne sont pas moins utiles. Ces animaux indispensables autant aux labours et autres travaux des champs qu'aux transports en tous genres -déplacement du bayle, approvisionnement livraisons...- en plus, leur fumier est un appoint appréciable pour la terre et (Pierre) Samuel a d'ailleurs fait reconstruire le «creux à fumier» au printemps 1828. Ces animaux de trait comme il se doit, font objets de soins attentifs, particulièrement énumérés par (Pierre) Samuel Pascal: il inscrit par exemple dans son «Livre de Nottes» en bas de page son intention de «S'abonner avec Pélissier, maréchal [-ferrant], à l'année pour ferrer les mules...[et] entretenir leurs jambes». Nous y lisons aussi qu'entre juin et août 1824, Pélissier a ferré : la vieille jument, le cheval, la jument et le mulet. En corollaire des soins apportés aux animaux, se manifestent aussi l'entretien et l'achat du matériel de trait indispensable au bon fonctionnement du domaine. Ainsi le 11 décembre 1822, est-il question des sommes dues à Giran, bourrelier de Nîmes, pours les «réparations faites à Courbessac» aux harnais et autres équipements pour atteler chevaux et mules, entre autres des «collassons de labour» et des «colliers de charettes». Le 31 août 1825, il s'agit de «matériel lourd» : en présence de son «payre» ou «bayle», Louis Ouet, (Pierre) Samuel passe commande d'une charette à «Périn, charron à Marguerittes».

La vigne et les oliviers, qui représentent en tout à peu près 8ha, sont associées dans la plupart des cas sur les mêmes parcelles. A l'époque de (Pierre) Samuel, l'exploitation du vignoble ne parait pas poser de problème particulier, bien au contraire on a l'impression que cette culture poursuit une expansion amorcée au XVIII^{eme}. Le développement de la vigne a pour corollaire une part accrue des opérations de vinification

dans le cadre du mas. Elles sont perceptibles par les travaux réalisés en 1827 : avec la construction d'un cellier, mitoyen de la cave, et qui est établi sur une partie du sol du «petit jardn» ; tandis que la porte de la cave est dotée de barreaux scellés. La même année, (Pierre) Samuel renouvelle son matériel vinicole et achète, le 27 septembre, au broquier Audibert des «cornus barellières» et des «cornus porte-banaston» dont l'une est dite «moyenne pour le ménage» et deux autres «pour sortir le marc».

Dans la correspondance d'Edouard Pascal de 1858 à 1861, les préoccupations concernant la vigne prennent un tour plus tragique : il y est sans cesse question de la «maladie» du raisin, et il est vraisemblable que la maladie en question est phylloxera. Certes on considère, habituellement que l'épidémie de phylloxera n'a vraiment débuté



Bâtiments d'habitation d'origine, partie dévolue au bayle, donnant sur la cour est

qu'en 1863, aussi sommes-nous face à deux possibilités : ou bien il s'agit d'une autre endémie, ou bien la vigne de Edouard Pascal est atteinte précocement. En plus, indépendamment des problèmes de santé de la vigne, le vin souffre alors d'une conjoncture économique peu favorable. Nous pouvons suivre presque au «quotidien» ses soucis du propriétaire. Le 24 mars 1858, il écrit «quant au vin de pressoir, il faut le vendre à la fabrique de suite puisqu'il n'y a rien à gagner...Si les affaires se raminaient un peu il est probable que les

vins reprendaient». Le 14 août suivant, Edouard Pascal indique à son bayle: «tu feras bien de soufrer toimême les quelques qualités de raisin qui sont atteintes par la maladie». Il annonce aussi son arrivée à Courbessac» vers le milieu du mois de septembre afin d'assister aux vendanges»; ceci souligne encore l'importance que revêt pour lui cette culture, impression confirmée par sa lettre du 26 août qui montre par ailleurs que le vin du mas d'Escattes avait alors une certaine renommée : «Je crois comme tu dis que nous ferons bien de faire deux qualités de vin, car il ne faut pas perdre la réputation de notre vin et il vaut mieux sacrifier pendant quelques années les vignes jeunes et conserver toujours notre ancienne qualité de vin. La maladie a-t-elle reparu depuis le dernier soufrage? « Les soucis liés à la «maladie» se manifestent constamment, ainsi dans ce courrier du 24 juillet 1860 : «Espérons que la maladie de la vigne ne fera pas de progrès»; ou encore le 11 juin 1861 : «La vigne at-elle passé le moment critique et penses-tu qu'elle va conserver ses raisins ?».

Quant à la culture des oliviers, elle n'est évoquée que de manière indirecte par (Pierre) Samuel Pascal, lorsqu'il donne à son «magnassier», entre autres «fournitures», 72 décilitres d'»huile mangeable», ou encore le «ferrement d'un contrevent du magasin à olives». Edouard Pascal, en revanche, s'inquiète à plusieurs reprises de la vente de l'huile dans la correspondance des années 1858-1860, par exemple, le 2 décembre 1858 évoquant sa propre production : «L'huile de cette année ne sera pas mauvaise... Je suis étonné que les prix ne montent pas davantage car partout la récolte est mauvaise».

(...à suivre)

NOTES

ACN : Archives Communales anciennes de Nîmes

ADG: Archives départementales

du Gard

17 - ADG - 63 J 64, 49 J 46

18 - ADG - 19 Q 3/22 - N° s 211-

212-213

19 - ADG - 63 J 8